

# VILLE DE **JARD** SUR MER

**JANVIER 2024**

**BULLETIN MUNICIPAL**





# SOMMAIRE

- |                                                                                    |                                             |                                                                                     |                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
|  | <b>4</b> 3 ans à vos côtés                  |  | <b>16</b> Vie sociale                |
|  | <b>6</b> Urbanisme                          |  | <b>18</b> Vie culturelle et sportive |
|  | <b>8</b> Travaux<br>Réalizations et projets |  | <b>22</b> Tourisme                   |
|  | <b>11</b> Sécurité                          |  | <b>22</b> Expression libre           |
|  | <b>12</b> Environnement                     |  | <b>23</b> Jard Utile                 |
|  | <b>13</b> Jeunesse                          |                                                                                     |                                      |



“ Les défis sont encore nombreux et nous souhaitons pouvoir les relever **avec vous.** ”

## Édito ●●●

Chères Jardaises, chers Jardais,

En ce début d'année 2024, nous faisons une rétrospective des réalisations de l'année passée et nous nous projetons vers les travaux à venir.

Au-delà de sa position géographique et de la nature environnante exceptionnelle, Jard sur Mer est une commune dynamique où il fait bon vivre. La vitalité de notre tissu associatif, l'innovation de nos entreprises et l'engagement de nous tous, contribuent à construire ensemble un avenir florissant.

L'année 2023 restera marquée par la réorganisation et l'embellissement du cœur de ville. Nous avons cherché à avoir une meilleure cohabitation entre les différents modes de mobilité et à faciliter l'accès aux commerces. Pour cela, le nombre de places de stationnement a été augmenté et la zone bleue étendue à l'année. Seules, la revégétalisation de ce secteur ainsi que l'installation d'un kiosque restent à réaliser.

Je tenais à vous remercier de votre compréhension durant les différentes phases de travaux en centre-ville et à féliciter les élus pour leur investissement dans la réalisation de ces projets, depuis le début du mandat.

Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies en septembre 2023. Corinne Billon a pris les fonctions de directrice à l'école Saint-Joseph, tandis que Virginie Chauché a rejoint l'équipe enseignante de l'école Jacques Tati, suite à l'ouverture d'une troisième classe. On ne peut que se réjouir de l'arrivée de nouveaux jeunes foyers dans notre commune, permettant ainsi le maintien de nos écoles primaires.

2023 fut également une année riche en événements culturels, mémoriels..., réunissant toutes les générations, dans une ambiance conviviale.

Promouvoir l'accès à la culture est une priorité communale, ce qui se traduit par la proposition d'animations de qualité et gratuites. Nous avons décidé

d'accueillir un illustrateur en résidence artistique pour une durée de 6 mois, dans un lieu atypique.

La matinée du 14 octobre restera un moment fort de notre politique jeunesse et intergénérationnelle. Les membres du Conseil Municipal des Enfants se sont vus remettre, à l'initiative de l'Union Nationale des Combattants (UNC), le drapeau « Devoir de Mémoire ». Les enfants pourront ainsi participer activement aux cérémonies commémoratives.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit ses actions en faveur de la continuité du lien social. Il reste également attentif à la précarité, à l'isolement des plus fragiles et au maintien de nos aînés à leur domicile.

De plus, le programme « Commune TEST Zéro Déchet », initié par Trivalis, en partenariat avec Vendée Grand Littoral, s'est achevé par deux expériences collectives réussies : la mise en place d'un composteur collectif et l'opération « Ramène ta boîte ».

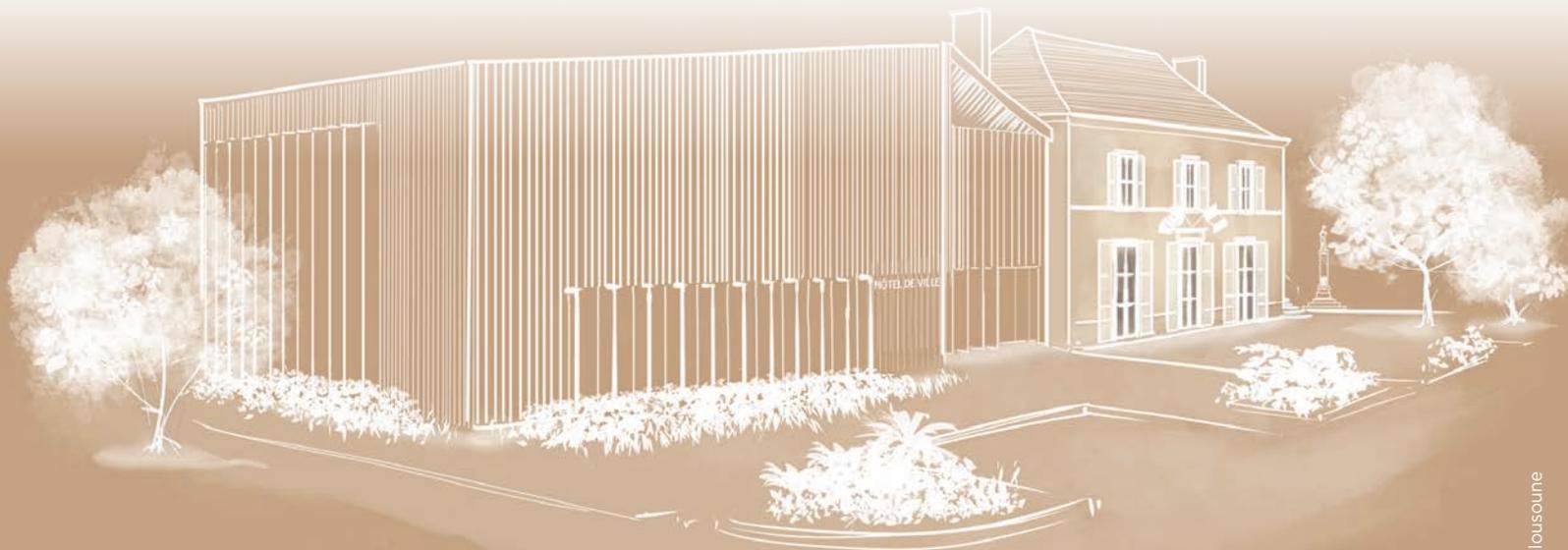
L'image d'une ville passe aussi par son identité visuelle, au cœur de laquelle on retrouve le logo. Dans une volonté d'uniformiser les supports de communication imprimés et numériques, une charte graphique a été élaborée, tout en gardant le logo initial.

Nos choix politiques d'aujourd'hui restent déterminants afin que notre ville soit toujours plus solidaire, écologique, citoyenne, et que nos actions concourent au bien-vivre ensemble.

Je remercie l'ensemble de nos agents municipaux pour leur collaboration aux décisions municipales et leur réponse efficace aux besoins des usagers.

Au nom de l'ensemble des élus, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2024 !

*Le Maire, Sonia GINDREAU*



## TROIS ANS D' ACTIONS AU SERVICE DES HABITANTS DE JARD SUR MER

Voilà trois ans que nous agissons au quotidien pour améliorer le cadre de vie de tous, et ce, malgré un contexte parfois difficile marqué, par la COVID-19, l'inflation et la crise énergétique. Ce début de mandat a notamment été rythmé par la distribution de masques, l'organisation de la vaccination et la lutte contre l'isolement des personnes les plus fragiles.

Pendant ces trois dernières années, nous avons aussi mené des actions dans différents domaines, avec pour objectif que la Commune se développe, s'équipe et s'adapte aux évolutions actuelles. De plus, des temps d'information et d'échange ont eu lieu pour vous rencontrer, vous écouter et vous présenter nos projets.

Depuis les élections de 2020, nous maintenons une gestion saine et rigoureuse des finances publiques, tout en préservant notre capacité d'investissement, ce qui permet d'appréhender sereinement l'avenir. La maîtrise du budget permet ainsi d'amortir l'impact de l'inflation, tout en poursuivant la conduite de nos projets.

### LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT

**Nous accompagnons les habitants à chaque moment de leur vie et apportons une attention particulière aux plus fragiles ; actuellement, 68 administrés sont inscrits sur le registre des personnes isolées.**



Pour prendre soin des personnes vulnérables et des foyers fragilisés, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose diverses formes d'aide (aide aux frais de cantine, aide à l'hébergement, bons alimentaires...).

Nous nous mobilisons également en faveur de la santé et de la recherche au travers des opérations telles que le Téléthon, Octobre Rose ou encore le Parcours du cœur scolaire.

#### Quelques actions phares

- ✔ Création d'un logement d'urgence
- ✔ Lancement du dispositif « L'Heure Civique »
- ✔ Collecte de dons pour l'Ukraine
- ✔ Mise en place d'une mutuelle communale

### PRÉSERVER ET PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

**La localisation privilégiée de Jard sur Mer et son paysage naturel lui confèrent des atouts qu'il est important de préserver. Nous multiplions ainsi les actions afin de protéger notre écosystème pour une ville durable.**

La mobilisation municipale autour de cet enjeu s'accompagne d'opérations de sensibilisation auprès du grand public et des acteurs économiques, car nous sommes convaincus que c'est en travaillant ensemble que nous pourrions relever les défis environnementaux.



#### Quelques actions phares

- ✔ Obtention du label « Pavillon bleu » (absence de candidature durant 10 ans)
- ✔ Acquisition d'espaces naturels, secteur de l'Observatoire des Marais
- ✔ Opération Grand Site de France pour labelliser le Havre du Payré
- ✔ Maintien de la 3<sup>e</sup> fleur du label « Villes et Villages fleuris »
- ✔ Création de deux parkings enherbés totalisant 280 places
- ✔ Sensibilisation des agents territoriaux au tri des déchets, par une visite du centre « Vendée Tri »
- ✔ Revégétalisation du territoire en prenant en compte la législation : utilisation de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires, ensablement des trottoirs, gestion différenciée...
- ✔ Création d'espaces sans tabac (devant les écoles et à la plage)

## UNE COMMUNE ATTENTIVE AUX FAMILLES ET AUX JEUNES

**Nous agissons pour accueillir, accompagner et soutenir les familles ; celles-ci participant à la vitalité de notre Commune, de nos écoles, services et commerces.**

Nous nous engageons également pour l'avenir des jeunes jardaïes, en mettant en place diverses actions et initiatives, dans les domaines de l'éducation, du sport et de la citoyenneté. Notre objectif est de permettre aux plus jeunes de devenir des acteurs à part entière de leur ville, à l'instar des adultes.

### Quelques actions phares

- ✓ ZAC de l'Île Perdue : accompagnement financier pour les primo-accédants
- ✓ Nouvel équipement informatique pour les deux écoles jardaïes
- ✓ Poursuite des actions auprès du jeune public, pour le sensibiliser et le former à être un futur citoyen responsable : Passeport du Civisme, Parcours du cœur scolaire, Conseil Municipal des Enfants, implication active lors des cérémonies patriotiques...
- ✓ Application d'un tarif de restauration scolaire à 2,20€, coût moins élevé que celui d'un repas
- ✓ Volonté de maintenir le remboursement du transport scolaire pour les collégiens, ainsi que la gratuité de la garderie à l'école publique



## UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET CULTURELLE

**Offrir un programme riche et varié d'animations, accessibles à tous : telle est notre volonté, afin de satisfaire aussi bien les résidents que les vacanciers. Qu'elles soient festives, folkloriques, culturelles ou sportives, de nombreuses manifestations font vivre les espaces publics de notre Commune.**

Les associations jardaïes jouent également un rôle essentiel dans l'animation de la ville, en organisant divers événements. Nous les soutenons et les encourageons dans leurs projets, en leur octroyant une subvention après étude de leur demande et en mettant à leur disposition des locaux tout au long de l'année.

### Quelques actions phares

- ✓ Création d'un poste permanent de chargé de l'évènementiel et des animations
- ✓ Proposition d'activités sportives encadrées par un saisonnier qualifié, durant la période estivale
- ✓ Organisation de nouveaux événements : J'Art Festival, spectacles folkloriques, adhésion à « La Déferlante » (organisme qui promeut la culture sur les communes littorales des Pays de la Loire), résidence artistique...
- ✓ Mise en place d'une exposition permanente de photos, le long de la promenade du port de plaisance



## DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

**Pour développer l'attractivité de la Commune et améliorer la qualité de vie des habitants, de nombreux aménagements urbains ont été réalisés.**

Dans le cadre du nouveau plan de circulation, certaines voiries sont réaménagées, par la mise en place de sens unique, la création d'espaces végétalisés et partagés, facilitant les mobilités douces.



### Quelques actions phares

- ✓ Acquisition de locaux rue de l'Océan et d'un terrain à proximité du port, dans le but d'y développer des activités commerciales et d'y créer des logements, en collaboration avec l'Établissement Public Foncier (EPF)
- ✓ Commercialisation de terrains dans la ZAC de l'Île Perdue, par le biais de Vendée Expansion
- ✓ Requalification de certains secteurs de la Commune : rue des Héronnais, rue des Grippaudières, rue Paul Baudry...
- ✓ Embellissement et réadaptation de la place de l'Hôtel de Ville
- ✓ Préservation d'un service public humain et de proximité : réhabilitation et construction de la Mairie

Pour que Jard sur Mer soit toujours une ville où il fait bon vivre, la Municipalité prépare l'avenir en réalisant des investissements en faveur de la sobriété énergétique, en renforçant la végétation dans les espaces publics et en maintenant la cohésion sociale.

Notre implication reste intacte pour poursuivre à vos côtés, ces trois prochaines années. C'est en agissant ensemble aujourd'hui que nous préparons activement demain.

## CADASTRE

Les plans de cadastre sont à demander :

- > soit auprès du Centre des Impôts des Sables d'Olonne, service cadastre (Tél. : 02 51 21 76 76),
- > soit sur le site web : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr).



Renseignements  
02 51 37 44 95  
[caue85@caue85.com](mailto:caue85@caue85.com)

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte - Vendredi architecture et urbanisme (recto photo haute)  
Architecte - TICA architectes & urbanistes (recto photo basse)  
Architecte - Atelier l'd'le Architecture (verso)  
Photographe - François DANTART

Rénover votre logement ?  
C'est le moment de se lancer !

**le Guichet de l'Habitat**

**VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT AVEC :**

- Des conseils techniques
- Des aides financières

## GUICHET HABITAT : DES AIDES À LA RÉNOVATION

Si vous avez un projet de rénovation, le Guichet de l'Habitat, mis en place par la Communauté de communes, peut vous apporter un accompagnement technique et administratif personnalisé pour accéder aux aides financières nationales et locales.

Plusieurs types de travaux sont concernés : rénovation énergétique de la résidence principale, développement du logement locatif, adaptation du logement au vieillissement et au handicap, et lutte contre l'habitat indigne.

**À noter :** le Guichet de l'Habitat reçoit également pour des conseils sur les panneaux photovoltaïques ! Permanences sur rendez-vous à Talmont-Saint-Hilaire et à Moutiers-les-Mauxfaits.

☎ 02 51 207 207 (choix 3 ; du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30)

✉ [habitat@vendegradnilttoral.fr](mailto:habitat@vendegradnilttoral.fr)

## LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.

## QUELQUES CHIFFRES

Au 06/12/2023

> **5 permis d'aménager** ont été délivrés.

> **81 permis de construire**, dont 19 modificatifs ou de transferts, ont été déposés. 10 étaient destinés à la construction de maisons individuelles, dont 50 % pour une occupation à titre de résidence principale et 50 % à titre secondaire.

> **265 déclarations préalables de travaux** concernant des clôtures, abris de jardin ou autres travaux auront été également instruites par le service urbanisme.

> Sur un total de 689 dossiers d'urbanisme, **232 ont été déposés en ligne**, soit 33,67 %.

Démarches en ligne à réaliser sur <https://urbanisme.vendegradnilttoral.fr/guichet-unique>.



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'échelle des vingt communes de Vendée Grand Littoral, est en cours d'élaboration. Il remplacera à terme, les dix-neuf PLU et la carte communale, qui encadrent actuellement les autorisations d'urbanisme.

### Où en est-on ?

Vendée Grand Littoral s'apprête à présenter au débat public son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document va donc être soumis, en ce début d'année, à chacun des vingt conseils municipaux afin que ceux-ci puissent faire part de leurs éventuelles observations. Leurs remarques seront transmises au Conseil Communautaire, qui aura à son tour à débattre des grandes orientations d'aménagement du territoire et de son urbanisme.

Ce PADD expose les grandes orientations définies pour le territoire dans les années à venir, à partir des enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement. De nombreux thèmes y sont abordés afin que les différents acteurs de l'aménagement du territoire - y compris les habitants, entrepreneurs et tous porteurs de projets - puissent comprendre la trajectoire fixée pour le territoire et s'y inscrire.



Le PADD établit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation des continuités écologiques. Il fixe également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, les communications numériques, l'équipement commercial, l'économie et les loisirs.

### En quoi est-il important ?

Le PADD est la pièce clé du dossier du PLUi, car il présente des choix politiques. Les autres pièces du dossier (règlement, zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme doivent être cohérents avec le PADD.

En cas de remise en cause du PADD, la collectivité aurait alors à s'engager dans une procédure de révision, intégrant une concertation citoyenne obligatoire.

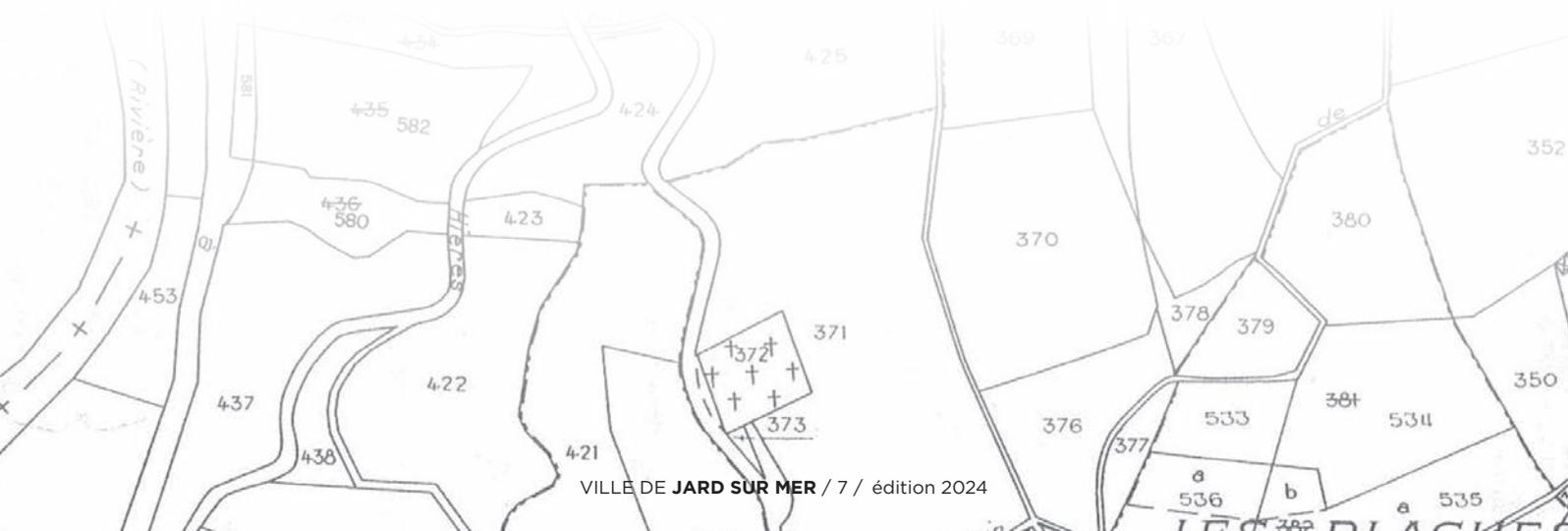
### Et le débat citoyen ?

Le PADD sera mis en ligne et un exemplaire papier sera mis à disposition dans le dossier de concertation en Mairie et au siège. Il sera également présenté lors de réunions publiques. Les dates et lieux de ces réunions seront annoncés sur le site web de Vendée Grand Littoral.

Pour partager vos observations et remarques, d'autres possibilités sont à votre disposition en :

- écrivant un courrier à M. le Président de Vendée Grand Littoral, 5 rue de l'Hôtel de Ville - BP 20, 85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE,
- envoyant un mail à [plui@vendeegrandlittoral.fr](mailto:plui@vendeegrandlittoral.fr),
- écrivant sur l'un des registres de concertation mis à disposition dans chacune des vingt mairies et au siège.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations concernant le PLUi, consultez la page web suivante : [www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal](http://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal).



# Travaux

## RÉALISATIONS ET PROJETS À VENIR

**Village de la Davière**  
Extension de l'éclairage : 4 mâts solaires



**Route de la Caserne des Saulniers**

- Sécurisation de l'entrée de ville par la pose de coussins berlinois
- Création d'un passage piéton



**Route de Madoreau**

- Étude en cours sur la sécurisation de l'entrée de la salle omnisports et du parking
- Étude en cours sur la rénovation de la toiture



**Rue de la Tourette**

Rénovation des cours extérieurs de terrain

**Chemin des Acacias**

- Aménagement du chemin reliant la route de la Forêt
- Extension de l'éclairage public



**Rue des Frères Lumière et**

Mise en sens unique d'une rue

**Rue de l'Océan**

Étude de sécurisation en cours pour la mise en place et l'installation de bornes automatiques sup

**Rue du Paradis aux Ânes**

- Requalification et sécurisation de la rue et du parking
- Mise en sens unique de la rue



**Parking du Port de Plaisance**

Rénovation des sanitaires publics



TRAVAUX TERMINÉS

TRAVAUX À VENIR



**D21 Cimetière**  
- Travaux de reprise de concessions (49 unités en état d'abandon)  
- Rénovation du mur d'enceinte extérieur

**Rue du Maréchal Foch**  
Effacement de réseaux

**Rue Maréchal Joffre**  
Pose d'un éclairage solaire pour l'arrêt de bus

**Rue Paul Baudry**  
Requalification du garage de l'école publique en logement saisonnier

**Rue Georges Clemenceau**  
Effacement de réseaux

**Rue Paul Baudry**  
Rénovation de l'ancien Centre Technique Municipal

**Cimetière**  
Création d'une nouvelle allée

**Rue Paul Baudry**  
Sécurisation de la rue

**Rue Paul Baudry - École Jacques Tati**  
Rénovation des logements saisonniers (4-6 couchages) : peinture, aménagement d'un coin cuisine, rénovation de la salle de bain

**Rue de la République**  
Mise en sens unique de ces rues

**Place de l'Hôtel de Ville**  
Installation d'un kiosque de repos en bois

**Rue des Vanneaux**  
Mise en sens unique d'une partie de la rue

**Rue de la République**  
Rénovation de la rue

**Place de l'Hôtel de Ville**  
- Aménagement de la place  
- Rénovation de la Mairie

**Rue de la République**  
Sécurisation de la rue

**Rue de l'Océan**  
Sécurisation de la rue par l'installation d'une borne automatique  
Renforcement de la signalisation qui régit la rue piétonne

**Rue de la République**  
Sécurisation de la rue

**Rues du Grand Brandais, Baptiste Robin, Morisset et la 2<sup>ème</sup> partie de la rue de la République**  
Effacement de réseaux

**Rue piétonne**  
Aménagements complémentaires

**Rue piétonne**  
Aménagements complémentaires

**Moulin de Conchette**  
Rénovation des échelles meunières (escaliers) et du plancher en bois

**Chemin de la Ragnette**  
Création d'une liaison douce piétonne entre le chemin de la Ragnette et le parking de la place de Grand Boisvinet



## MAIRIE ET PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE

**En septembre 2023, les services administratifs ont intégré les nouveaux locaux de la Mairie, situés place de l'Hôtel de Ville. Ceux-ci ont été conçus pour faciliter l'accès et favoriser l'accueil des administrés, ainsi qu'offrir de meilleures conditions de travail aux agents.**

Ce retour des services au cœur du centre-bourg a permis aux associations jardaises de réintégrer la Maison des Associations «Le Rayon», afin de continuer à exercer leurs activités respectives.

L'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville s'est achevé fin novembre 2023. Celui-ci concourt à favoriser les mobilités douces et à optimiser le stationnement. La revégétalisation de cette zone, visant à atténuer l'aspect minéral actuel, ainsi que l'installation d'un kiosque, restent à réaliser.

## AMÉNAGEMENT DES RUES DU BOISDET ET DU PARADIS AUX ÂNES



### Rue du Boisdet

**Dans la continuité de la revitalisation du centre-ville, cette rue très empruntée fera l'objet de travaux de réaménagement et de requalification, tout en maintenant la circulation en double sens.**

Au cours des trois dernières années, des travaux ont été entrepris pour renouveler tous les réseaux : électriques, Télécom, eaux usées et eau potable. Place donc désormais, aux dernières étapes d'aménagement. Celles-ci auront pour objectifs :

- d'assurer la sécurité des piétons, par la création de trottoirs spacieux et adaptés aux personnes à mobilité réduite;
- de réduire la vitesse des véhicules, par le rétrécissement de la chaussée;
- et d'ajouter des espaces verts.

Les travaux, confiés à l'entreprise ATPR 85, débuteront en février et devraient s'achever courant avril (sauf éventuels aléas ou météo défavorable). Le coût total des travaux s'élève à 223 280,35 € HT.

### Rue du Paradis aux Ânes

**Cette rue longeant la plage de Madoreau et de Légère va être réaménagée au printemps 2024.**

Dans le but d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers, elle sera mise en sens unique, en direction de la route de Légère. Une piste cyclable permettant aux vélos de remonter la voie, ainsi qu'une liaison piétonne sécurisée longeant le trait de côte, seront créées.

Outre la chaussée en enrobé, les matériaux choisis respecteront l'environnement du site. La rue sera également agrémentée d'espaces végétalisés, reflétant le cadre forestier alentour. Pour finir, le réaménagement du parking de la plage de Légère intégrera une zone de repos face à l'océan. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 270 000 € HT.

## RUE DE L'OcéAN : INSTALLATION D'UNE BORNE AUTOMATIQUE

L'attractivité du centre-bourg et sa forte affluence piétonne, notamment l'été, ont conduit la Commune à renforcer la sécurité dans cette zone, rendue régulièrement piétonnière plusieurs mois dans l'année.

Pour cela, une borne escamotable automatique a été installée place de l'Hôtel de Ville, remplaçant les barrières manuelles. Ce dispositif permet à la population de se promener en centre-ville en toute sécurité et de réguler l'accès aux véhicules. Son coût est d'environ 25 000 €.

À partir de l'année 2024, des bornes supplémentaires viendront compléter ce dispositif rue de l'Océan, facilitant la gestion de cette zone.



## ZONE BLEUE : DURÉE ÉTENDUE

À la suite d'une réunion d'information avec les commerçants du centre-bourg, il a été demandé l'extension de la durée de la zone bleue.



À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la zone bleue sera ainsi étendue à l'année, visant à faciliter l'attractivité du centre-ville et à éviter les voitures «ventouses». Elle concerne les zones de stationnement situées places de l'Hôtel de Ville et de la Liberté, place Petit et rue Baille de Langibaudière.

Elle s'applique :

- du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, de 9h00 à 13h00, tous les jours, sauf samedis, dimanches et jours fériés ;
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, de 9h00 à 13h00, tous les jours, samedis, dimanches et jours fériés inclus.

Le stationnement est gratuit et réglementé à l'aide d'un disque de stationnement, pour une durée de 1h30. Il est rappelé à tous les usagers de privilégier le parking des Ormeaux, non soumis à une limitation de temps, avec un accès rapide à la rue piétonne.



## EXTENSION DE LA SURVEILLANCE DES PLAGES

Pour tenir compte de la forte fréquentation des plages en amont de la période estivale, la commission «Sécurité» a décidé de mettre en place le dispositif de surveillance des plages de Boisvinet et de la Mine, dès le week-end de l'Ascension, et ce, jusqu'à mi-septembre.

Dans un souci d'amélioration continue de ce service, la Commune a choisi pour l'année 2023, de faire appel à l'association «Vendée Sauvetage Côtier». C'est avec un oeil nouveau la Municipalité a adopté de nouvelles zones de baignade. D'autres ajustements techniques pourront y être apportés, si nécessaire. Au vu des résultats, ce partenariat se poursuivra durant les quatre années à venir.

## DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT DE BUS SITUÉ EN CENTRE-VILLE

En raison du nouvel aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, l'arrêt de transport scolaire a été installé près du parking «La Bascule», situé rue Georges Clemenceau.

Il était essentiel de le maintenir à proximité de son emplacement initial et de le positionner dans un lieu sécurisé pour les usagers, sans changer l'itinéraire habituel du transport scolaire.





## LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS » : JARD SUR MER CONSERVE SA 3<sup>e</sup> FLEURS

La Municipalité a souhaité renouveler sa labellisation « Villes et Villages fleuris ».

En juin 2023, le jury régional a effectué une visite de la Commune pour évaluer le fleurissement, le patrimoine arboré, l'aménagement de l'espace public, ainsi que les initiatives en matière de préservation de la biodiversité. Le résultat est très satisfaisant : Jard sur Mer conserve sa troisième fleur, obtenue en 2018.

Cette distinction constitue la reconnaissance du travail réalisé par les élus et les agents municipaux, afin d'offrir à tous une ville où il fait bon vivre, respectueuse de l'environnement.



## REMISE DE PRIX POUR LES LAURÉATS DU CONCOURS «MAISONS ET JARDINS FLEURIS»

Les élus ont voulu reconduire le concours «Maisons et jardins fleuris», valorisant les initiatives des habitants.

Ce concours n'avait pas eu lieu depuis 2019. Pour cette première année de reprise, le jury composé de 13 membres, a sillonné les rues communales et a procédé à l'évaluation du fleurissement des habitations. Seuls les jardins visibles depuis la voie publique ont été retenus.

Le 24 novembre, les 14 lauréats sélectionnés au concours «Maisons et jardins fleuris» se sont vus remettre un jasmin étoilé et une agapanthe. Des entrées au Parc Floral de la Court d'Aron ont également été offertes aux trois premiers lauréats, la gagnante ayant remporté en plus, deux repas au restaurant de ce parc.

La Municipalité remercie tous les jardins qui participent à l'embellissement et au fleurissement de la Commune.



## « COMMUNE TEST ZÉRO DECHET », DERNIÈRES ACTIONS RÉALISÉES

La Commune a poursuivi ses actions initiées dans le cadre de l'opération «Commune TEST Zéro Déchet», lancée en 2021, en partenariat avec Trivalis et Vendée Grand Littoral.

Un premier composteur collectif a été installé rue de la Salorge, à destination des résidents du quartier. Douze foyers utilisateurs, dotés du code d'accès, y déposent leurs biodéchets. Le suivi technique et la gestion du site sont assurés par les agents municipaux, ainsi que par l'animateur de prévention des déchets de Vendée Grand Littoral. Cette action s'intègre dans la prise en charge du tri des déchets organiques. Plusieurs composteurs collectifs seront à l'avenir installés dans d'autres quartiers à définir.

Du 16 octobre au 19 novembre 2023, une opération, intitulée «Ramène ta boîte», a été mise en place en partenariat avec dix commerçants dits «de bouche», du centre-ville. Cette première édition visait à réduire les emballages jetables et encourageait les consommateurs à apporter leurs propres contenants pour leurs achats. Ainsi, plus de 2 000 passages ont été enregistrés sans utilisation de ces emballages.

Adopter une nouvelle pratique de consommation peut représenter un défi, mais cette opération a réussi à inciter les habitants à franchir le pas en utilisant les contenants déjà présents au fond de leurs placards.



## PRÉSENTATION DES ÉCOLES

La Commune compte deux écoles maternelles/élémentaires.

### ÉCOLE PUBLIQUE JACQUES TATI



L'école Jacques Tati accueille les jeunes jardaïes, de la maternelle au CM2, répartis en trois classes (52 élèves en 2023). Cette hausse des effectifs a permis à la rentrée 2023, l'ouverture d'une troisième classe.

Tout est mis en œuvre pour développer le potentiel des enfants et ainsi leur apporter les clés de la réussite scolaire. Les espaces intérieurs et extérieurs sont très importants, ce qui permet à l'équipe enseignante de développer de nombreux projets.

**Adresse :**

Rue Paul Baudry

85520 JARD SUR MER

☎ 02 51 33 40 12

🌐 <https://ecoleprimairejacquestati-jardsurmer.e-primo.fr>

### ÉCOLE PRIVÉE SAINT-JOSEPH



L'école Saint-Joseph se compose de trois classes, de la maternelle au CM2 (69 élèves en 2023). Elle est reconnue comme étant une école dynamique, familiale et attentive à l'accueil de tous. L'équipe éducative participe avec bienveillance et dévouement à la réussite de la scolarité des enfants.

**Adresse :**

21 rue du Grand Brandais

85520 JARD SUR MER

☎ 02 51 33 56 56

🌐 <https://jardsurmer-stjoseph.fr>

### RESTAURANT SCOLAIRE

Proposer des repas équilibrés et de qualité aux élèves des deux écoles jardaïes fait partie des priorités communales. Ainsi, ce sont les agents du restaurant scolaire, qui confectionnent l'ensemble des repas. Le restaurant scolaire joue un rôle éducatif et pédagogique, en mettant en avant les aliments issus de l'agriculture biologique, les filières locales, la gestion des déchets, ainsi que d'autres initiatives.

Le prix des repas facturé aux parents se base uniquement sur le coût d'achat des denrées alimentaires, soit 2,20€ en 2023-2024; le reste étant pris en charge par la Commune.



### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est un service gratuit, réservé aux enfants de l'école publique dont les deux parents, pour des raisons professionnelles, sont dans l'impossibilité de conduire ou récupérer leur(s) enfant(s), aux heures normales de classe.



### REMBOURSEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

La Commune procède au remboursement des frais de transport scolaire engagés par les familles jardaïes, pour leurs enfants allant dans l'un des deux collèges de Moutiers-les-Mauxfaits. Le dossier de demande de remboursement est disponible en Mairie.



## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) a été renouvelé en début d'année scolaire. Il se compose de sept élèves des écoles Jacques Tati et Saint-Joseph qui s'engagent pour un mandat de deux ans.

Les jeunes conseillers municipaux contribuent de manière significative à la vie communale, en proposant des projets visant à améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens et en participant à différentes manifestations. Félicitations à Lily, Ninon, Even, Gaspard, Ikken, Juakim et Sacha pour leur engagement citoyen !

## UN PASSEPORT DU CIVISME POUR LES CM2



Remise des médailles en juin 2023

Créée en 2017, l'Association du Passeport du Civisme est un réseau d'élus engagés et mobilisés autour d'un même défi : forger la citoyenneté des jeunes générations par l'implication dans la vie locale. La Commune, en collaboration avec les directeurs des écoles jardaises, a adhéré à ce dispositif depuis la rentrée scolaire 2018-2019.

Au travers du Passeport du Civisme, la Municipalité propose aux élèves de CM2 de participer à diverses actions menées sur le temps scolaire et personnel.

Cette année, les 11 élèves de CM2 auront à réaliser les huit actions suivantes :

- **Pour le devoir de mémoire :** participer à une commémoration,
- **Pour agir ensemble pour demain :** visite du centre de tri départemental des emballages « Vendée Tri »,
- **Pour renforcer le lien entre les générations :** participer à un goûter-ciné avec les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne,
- **Pour préserver son environnement :** découvrir le site exceptionnel de la Pointe du Payré (histoire géologique et sensibilisation à la protection de la falaise),

- **Pour être au service de la protection des populations :** s'immerger au cœur du quotidien des gendarmes,
- **Pour découvrir son patrimoine :** visite de l'Historial de la Vendée,
- **Pour connaître les valeurs de la République :** visite du Sénat,
- **Pour partager les valeurs du sport :** participer à des ateliers en lien avec les Jeux Olympiques.

Durant ce parcours, des ambassadeurs du civisme accompagnent les jeunes et valident chaque action. En fin d'année scolaire, un diplôme et une médaille viendront récompenser la réalisation de ces actions.



## CÉRÉMONIE DE REMISE DU DRAPEAU « DEVOIR DE MÉMOIRE »

En 2023, les jeunes ont vécu un moment hautement symbolique et intergénérationnel, faisant le lien entre notre passé et notre avenir.

Le 14 octobre, les représentants de l'Union Nationale des Combattants (UNC), accompagnés d'une centaine de porte-drapeaux, ont officiellement remis le drapeau « Devoir de Mémoire » au Conseil Municipal des Enfants de la Commune. Il permet ainsi aux jeunes de jouer un rôle actif lors des futures cérémonies commémoratives.

Bravo à ces jeunes, pour ce moment important qui contribue à ce qu'ils deviennent des « passeurs de mémoire ».

## ASSOCIATION LES QUATRE SAISONS

Les communes de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard ont développé sur leur territoire, une politique globale sociale pour les enfants et les jeunes, en créant un équipement de loisirs de qualité et en confiant sa gestion éducative, pédagogique et financière, à l'association «Les Quatre Saisons».

Le Syndicat Intercommunal Éducatif Enfance Jeunesse est en partenariat avec trois communes : Avrillé, Le Bernard et Saint-Hilaire-la-Forêt. Celui-ci permet aux résidents de ces trois communes de bénéficier du tarif préférentiel appliqué aux habitants de Jard sur Mer et Saint-Vincent-sur-Jard.

À ce jour, l'association compte 207 familles adhérentes.

### ESPACE ENFANCE

**L'Espace Enfance est un lieu convivial et de détente, adapté aux enfants de 3 à 11 ans.** Plusieurs animations leur sont proposées : activités manuelles, sportives, artistiques et culturelles, activités thématiques, séjours, etc.

**Ouverture de 7h30 à 18h30, tous les mercredis de l'année et du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires (hors jours fériés).**

### ESPACE PRÉ-ADOS/ADOS

**L'Espace Pré-ados/Ados est ouvert à tous les jeunes, âgés de 9 à 15 ans (CM1, CM2 et collégiens).** Différents espaces conviviaux sont mis à leur disposition. Ils ont la possibilité de participer à des activités manuelles, sportives, culturelles et culinaires, des sorties, des séjours, etc. Ils ont également accès à un baby-foot, un billard, un coin détente et un plateau sportif.

**Ouverture de 13h30 à 18h00, tous les mercredis de l'année et du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires (hors jours fériés).**

*\* Ouverture aussi les samedis hors vacances, selon les projets en cours (exposcience, cinéma d'animation, etc.).*

### UN ESPACE DE VIE SOCIALE

L'obtention de l'agrément pour cet espace permet d'avoir sur le territoire, un lieu de ressource, dans le but de soutenir, guider et aiguiller si possible, les habitants et les associations locales. L'association organise aussi des actions annuelles, comme la journée du jeu, le rallye vélo et ses fêtes d'été...

Avec cet espace de vie, l'association s'est fixée plusieurs objectifs qui sont :

- accompagner les initiatives des habitants (sorties culturelles, activités diverses et variées, séjours collectifs, etc.) ;
- renforcer les liens et la solidarité entre les habitants, toutes générations confondues (organisation d'évènements, échanges de savoirs, etc.) ;
- soutenir la fonction parentale (ateliers parents-enfants, loisirs en famille, conférences-débats, etc.) ;
- proposer des offres de service utiles à la population (accompagnement à la scolarité, accueil d'enfants et de jeunes, prêt d'outils, accès aux bibliothèques, accès aux médias, etc.) ;
- être à l'écoute des habitants et des associations (soutien des projets, aide à la mise en place de nouveaux projets...).

Espace Enfance Jeunesse

Rue des Quatre Saisons

85520 SAINT-VINCENT-SUR-JARD

☎ 02 51 90 99 64

✉ [accueil@les4saisons.org](mailto:accueil@les4saisons.org)

🌐 [www.les4saisons.org](http://www.les4saisons.org)



## PROMENEUR DU NET



**Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les promeneurs du net, c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet.**



Un promeneur du net contribue, par sa présence éducative sur les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes, à définir de nouvelles modalités d'accompagnement en phase avec leurs préoccupations et besoins actuels. Mélanie, responsable jeunesse à l'espace Enfance-Jeunesse «Les Quatre saisons» est chargée de cette mission sur le territoire.

**Elle est présente sur les réseaux sociaux suivants :**

👤 Mélanie PDN Vendée

📷 [melanie4saisonspdn85](https://www.instagram.com/melanie4saisonspdn85)

👤 [melaniepdn85](https://www.facebook.com/melaniepdn85)

Et assure également une permanence régulière, les lundis et vendredis, de 17h30 à 19h00, à l'espace Enfance-Jeunesse de Saint-Vincent-sur-Jard.

🌐 [www.promeneursdunet.fr](http://www.promeneursdunet.fr)

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission d'accompagner, d'orienter et de soutenir les familles en difficulté, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, ainsi que tous les administrés fragilisés résidant dans la Commune.

Les membres du CCAS se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année écoulée afin de répondre aux demandes d'aide de familles : aide à l'hébergement, dossier d'obligation alimentaire, aide financière facultative, demande de logement social ou demande pour des aides à domicile... Des bons alimentaires ont également été attribués selon des

critères spécifiques, de même que des aides à la restauration scolaire, définies en fonction du quotient familial.

Lors d'évènements particuliers tels que les périodes de canicule et de tempête, les personnes inscrites sur le registre communal sont appelées, afin de prendre de leurs nouvelles.

Si vous êtes isolé, sans famille à proximité, ou en situation de handicap, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement sur le registre des personnes isolées.

**Pour ce faire, veuillez contacter l'agent municipal du service Population au 02 51 33 40 17.**

## DÉPLACEMENT SOLIDAIRE

Une équipe de quinze chauffeurs bénévoles assure fréquemment le transport des habitants jardaïs, pour leurs rendez-vous (santé, courses alimentaires, banque...). La demande pour ce service a considérablement augmenté, avec actuellement 130 adhérents, lesquels apprécient grandement ce service.

Les personnes dépourvues de moyens de locomotion, ne pouvant pas conduire ou assurer leurs déplacements, peuvent bénéficier du service de déplacement solidaire moyennant une participation.

**Renseignements :**  
**France Services**  
☎ 02 44 41 80 30

## UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR LES HABITANTS DE JARD SUR MER

En avril 2023, des représentants de l'agence AXA APB ont de nouveau présenté la mutuelle communale, lors de deux réunions publiques. Elle propose un contrat de complémentaire santé accessible et de qualité.

Environ 80 rendez-vous ont été réalisés, aboutissant à la validation de 30 contrats.

Cette mutuelle s'adresse à tous, sans conditions de ressources, ni limite d'âge et ne requiert aucun questionnaire de santé. La seule obligation est de résider à Jard sur Mer.

Pour connaître les modalités de souscription, prenez contact avec les représentants de l'agence AXA APB.

**CONTACT AXA APB**  
**Rue des Artisans**  
**85440 Talmont-Saint-Hilaire**  
☎ 02 51 95 50 05  
✉ [agence.apb@axa.fr](mailto:agence.apb@axa.fr)

## «MA BOÎTE SOS» : UNE PETITE BOÎTE POUR SAUVER DES VIES

Mise en place fin 2022, la boîte SOS a déjà été adoptée par 400 foyers. Cette petite boîte contient des informations sur l'état de santé de la personne. Placé sur la porte d'entrée, l'autocollant indique aux secours qu'une fiche de renseignements, dont ils peuvent avoir besoin, se trouve dans le réfrigérateur. Cette fiche peut leur faire gagner un temps précieux et ne pas commettre d'impair dans les soins à apporter lors d'un secours à domicile.

N'hésitez pas à venir la récupérer en Mairie. Elle est disponible gratuitement pour les personnes âgées de 75 ans et plus ou les personnes ayant une pathologie évolutive.



## L'HEURE CIVIQUE



<https://jardsurmer.lheurecivique.fr>

L'Heure Civique a été lancée en avril dernier. Cette initiative solidaire vise à encourager les jardins à offrir un peu de leur temps pour une action d'entraide en faveur d'un habitant ou participer à des actions de solidarité organisées par les associations ou la Commune.

Depuis son lancement, une vingtaine de volontaires s'est déjà manifestée et le recensement des besoins se poursuit.

Les actions réalisées par les bénévoles concernent, tant le petit bricolage, le jardinage, que des visites de courtoisie, l'informatique, l'accompagnement pour des rendez-vous médicaux ou encore des sorties spectacles.

**Les personnes qui souhaitent obtenir une aide ponctuelle et gratuite, peuvent contacter la Mairie au 02 51 33 40 17 ou par mail à [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr).**

## SPECTACLE POUR NOS AÎNÉS



**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a proposé aux personnes, âgées de 75 ans et plus, soit de recevoir un colis gourmand ou soit de participer à un goûter-spectacle.**

Le 5 décembre, environ 150 aînés se sont réunis à la salle des Ormeaux pour assister au spectacle de la Compagnie KahoS. Les artistes ont enchaîné différents numéros d'acrobatie, des danses et des chants...

Nouveauté de cette édition, le service du goûter a été confié aux élèves de la section restauration hôtellerie du lycée Valère Mathé, aux Sables d'Olonne et les desserts ont été concoctés par l'équipe communale du restaurant scolaire.

Ce moment convivial a été particulièrement apprécié par les aînés, offrant l'occasion de se retrouver, d'échanger et d'admirer les performances artistiques du spectacle.

La livraison des colis a permis le lien social de nos aînés plus isolés.



## 2<sup>e</sup> ÉDITION DU J'ART FESTIVAL



Organisée par la Commune, durant une semaine mi-juillet, la deuxième édition du «J'Art Festival» a connu un franc succès, avec de somptueux concerts, des spectacles captivants, des ateliers créatifs à ravir petits et grands.

Le public est venu en nombre profiter de toutes ces animations en lien avec l'art.

L'exposition des associations artistiques locales, qui s'est déroulée dans la grande salle des Ormeaux, a attiré environ 1 000 visiteurs.

Pour tout public, le matin, l'après-midi ou en soirée, ces activités culturelles étaient entièrement gratuites, permettant ainsi à chacun d'accéder librement à la culture.

Notez dès à présent la date de la 3<sup>e</sup> édition, qui aura lieu du 18 au 24 juillet 2024.

Les artistes investiront à nouveau différents lieux emblématiques de la Commune, promettant une nouvelle semaine riche en découvertes artistiques et en divertissements culturels.



## RÉSIDENCE ARTISTIQUE

La commission «Culture et Patrimoine» a décidé d'accueillir le dessinateur Sillousoune en résidence artistique pour une durée de six mois.

Le principe est simple : la Commune met à disposition de l'artiste une résidence atypique et en échange, celui-ci travaille deux jours par mois sur des projets préétablis. Un lieu idéal ? Le poste de secours de la plage de Boisvinet, offrant une vue imprenable sur la mer.

Cet illustrateur y expose ses œuvres. Vous pouvez les admirer chaque week-end jusqu'à fin avril 2024.

Divers projets sont envisagés dont la réalisation de fresques avec les enfants sur des murs des écoles Jacques Tati et Saint-Joseph. Une fresque intergénérationnelle (sur toile) impliquant les résidents de l'EHPAD Sainte-Anne et les jeunes de l'Espace Enfance-Jeunesse «Les Quatre Saisons», est également prévue. Il y aura aussi un dernier volet où la population participera à cette fresque géante, avant le vernissage.

## LA COMMUNE LABELLISÉE «TERRE DE JEUX 2024»



Jard sur Mer a rejoint officiellement la Communauté «Terre de Jeux 2024». Ce label marque l'engagement de la Commune dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Cet engagement s'articule essentiellement autour de trois objectifs :

- la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux ;
- l'héritage, pour changer le quotidien des Français grâce au sport ;
- l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

L'obtention de ce label s'inscrit dans la continuité des efforts menés par la Municipalité pour dynamiser la Commune sur le plan sportif. En collaboration avec Vendée Grand Littoral et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée, plusieurs actions seront déployées pour encourager la pratique sportive auprès des habitants.



# Vie culturelle et sportive ●●●

## Retour sur les événements de la Commune 2023

### UNE NAISSANCE = UN ARBRE PLANTÉ

À l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, la Commune organise tous les ans, depuis 2019, l'opération «Une naissance, un arbre». Ainsi, pour chaque nouveau-né, un arbre, symbole de vie et de croissance, est planté.

Le 11 février, les familles, les élus et les jeunes conseillers municipaux, se sont retrouvés à l'Observatoire des marais pour mettre en terre différentes essences d'arbres (poiriers, cerisiers, figuiers, noyers, cognassiers et pruniers).

Février



Mars



### PARCOURS DU CŒUR

Fin mars, une quarantaine d'élèves des écoles jardaises s'est retrouvée au complexe sportif de Madoreau pour participer au «Parcours du cœur scolaire». En collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Vendée, trois activités sportives et pédagogiques leur étaient proposées, avec pour devise «60 minutes par jour d'activité physique régulière, 5 fruits et légumes par jour, 0 cigarette».

Avril



### MARCHÉ SPÉCIAL PÂQUES

Le lundi de Pâques, environ soixante jeunes, accompagnés de leurs parents et familles, ont participé à une chasse aux œufs au cœur du centre-ville. Leur mission consistait à dénicher les œufs soigneusement dissimulés sur le marché hebdomadaire et chez les commerçants de la rue piétonne afin de résoudre une énigme. Les enfants avaient la possibilité de repartir avec une sculpture sur ballon de leur choix. À la fin de la matinée, un tirage au sort a permis de remettre à dix enfants un énorme œuf en chocolat.

### JOURNÉE SÉCURITÉ

En juin 2023, une journée dédiée à la sécurité a été organisée afin de sensibiliser, quel que soit leur âge, les usagers aux dangers présents dans l'espace public. Les élèves jardais ont participé à des ateliers de prévention routière, tandis que le grand public a assisté à des démonstrations et rencontré les acteurs de la sécurité. Cette journée aura lieu tous les deux ans, la prochaine étant prévue en mai ou juin 2025.

Juin



### FÊTE DE LA MUSIQUE ET FEU DE LA SAINT-JEAN

Le 24 juin, Jard sur Mer s'est transformée en une véritable scène musicale à ciel ouvert. Le public est venu nombreux au port de plaisance et en centre-ville, profitant de moments musicaux variés avec la fanfare «Show-Parade MBO», les chants de marins de la chorale du Club Nautique et les groupes de musique «Les 3 Z'accords», «Screenshot» et «Krom». Pour conclure la soirée, un immense feu de la Saint-Jean a illuminé la plage du Pé du Canon.

Juin



# Vie culturelle et sportive ●●●

Juillet et août



## DU SPORT POUR TOUS

L'été dernier, plus de 1 400 personnes ont participé aux activités sportives offertes par la Commune.

À destination du plus grand nombre, près de soixante-dix activités étaient programmées sur la plage, en forêt ou au port de plaisance : marches, jeux de piste, beach volley, jeux de plage, séances de renforcement musculaire doux...

## FÊTE FOLKLORIQUE

Pour la deuxième année consécutive, la commission « Animations » avait décidé de reconduire la fête folklorique sur la place des Ormeaux. La Côte d'Ivoire et le Venezuela ont alors répondu présents, avec des prestations de haut vol, chacun d'eux mettant en valeur les traditions et coutumes de leur pays.

Août



Août



## FÊTE DE LA MER

Rendez-vous incontournable de l'été, la Fête de la Mer a animé le port de plaisance, toute la journée du 15 août. Dépôt de gerbe en mer, démonstration de chiens de sauvetage, bal populaire et feu d'artifice en font un moment de festivité tant pour les habitants que les estivants.

Août



## TRAIL DE LA VINIÈRE

L'Office Municipal des Sports et Loisirs organise depuis quinze ans le trail de la Vinière. Le 19 août, 324 athlètes ont participé à cette course de 15 km. Traversant marais, plage et forêt, celle-ci est toujours très appréciée des concurrents. En parallèle, une centaine de jeunes de moins de 12 ans s'est affrontée sur un parcours semé d'embûches, soutenu par de nombreux supporters.

# Vie culturelle et sportive ●●●

SEPTEMBRE



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 2 septembre, une trentaine d'associations a participé au Forum des Associations.

Des associations culturelles aux clubs sportifs, des organismes solidaires et patriotiques, en passant par la jeunesse, il y en avait pour tous les goûts et toutes les passions.

SEPTEMBRE



## OPÉRATIONS « PLANTS ET BULBES »

Très attendu par les administrés, l'échange de plants et de bulbes s'est déroulé début septembre. Après le fleurissement printanier, les bulbes issus des parterres communaux ont été gracieusement offerts aux habitants, leur permettant ainsi d'admirer chez eux, l'année suivante, un nouveau cycle de floraison. Cette rencontre entre amateurs de jardinage a créé aussi l'opportunité d'échanger des conseils.

SEPTEMBRE



## MARCHE SOLIDAIRE POUR OCTOBRE ROSE

Le 30 septembre, une centaine de coureurs et marcheurs s'est mobilisée, dans le cadre de l'évènement « La Joséphine ». Les participants ont parcouru 5 km, entre bord de mer et forêt domaniale. Cette manifestation s'inscrit dans l'opération nationale « Octobre Rose », période dédiée à la sensibilisation et au dépistage du cancer du sein.

## TÉLÉTHON

Les associations jardaises se sont une nouvelle fois mobilisées aux côtés de l'OMSL pour le Téléthon, en organisant diverses manifestations. Grâce à vos dons, aux associations qui ont consacré de leur temps, mais aussi de l'énergie, ce sont 4 645,70 € qui ont été récoltés cette année. Un grand MERCI à tous pour votre générosité !

DÉCEMBRE



## MEUBLÉ DE TOURISME ET TAXE DE SÉJOUR

**Propriétaire d'un logement, si vous souhaitez proposer celui-ci en location meublée de courte durée à des touristes ou des personnes de passage (90 jours consécutifs maximum), sachez que des démarches préalables sont obligatoires.**

### 1. Obtenir une autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation

Cette autorisation est obligatoire pour toutes les résidences secondaires utilisées comme meublés de tourisme, et ce, dès le premier jour de location.

Pour cela, complétez le formulaire de demande de changement d'usage, accessible en ligne via la plateforme de gestion de la taxe de séjour :

**<https://taxe.3douest.com/jardsurmer.php>**.

Puis adressez-le par mail à **[urbanisme@ville-jardsurmer.fr](mailto:urbanisme@ville-jardsurmer.fr)** ou par courrier à la Mairie.

L'autorisation obtenue est personnelle, valable 3 ans et renouvelable.

**Les chambres d'hôtes restent soumises à déclaration par le CERFA N°13566\*03.**

**Les propriétaires qui louent une partie de leur habitation principale ne sont pas concernés par cette nouvelle obligation. Ils doivent simplement déclarer les séjours, dans la limite de 120 jours par an et régler la taxe de séjour due.**

### 2. Posséder un numéro d'enregistrement

Tous les loueurs de meublés de tourisme doivent être en possession d'un numéro d'enregistrement, pour la mise en ligne d'une annonce sur les plateformes de location saisonnière (Airbnb, Abritel, etc.).

Ce numéro pourra être généré dès l'envoi de votre demande d'autorisation de changement d'usage.

### 3. Déclarer les séjours et régler la taxe de séjour en ligne

Les hébergeurs, y compris les agences immobilières, doivent se connecter à la plateforme 3D Ouest afin de mettre à jour régulièrement les informations concernant leur bien (fermeture temporaire, dates de location en direct ou via un tiers collecteur).

Les déclarations peuvent être effectuées chaque mois et doivent surtout être validées au plus tard à la fin de chaque période indiquée ci-dessous.

Périodes de location	Périodes de versement
du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril	du 1 <sup>er</sup> au 31 mai
du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août	du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre
du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	du 1 <sup>er</sup> au 31 janvier de l'année N+1

Vous pourrez procéder au paiement en ligne dès le début de la période de versement.

#### BON À SAVOIR :

#### Quand renseigner « zéro nuitée » ?

- Lorsque votre location est en gestion par un tiers collecteur (Airbnb, Abritel...). C'est alors celui-ci qui reverse la taxe de séjour.
- Ou si vous n'avez pas eu de clients dans le mois.

**Si vous ne souhaitez pas louer votre bien durant plusieurs mois, indiquez alors une période de fermeture temporaire.**

## EXPRESSION LIBRE ●●●

### EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE « UNIS POUR JARD SUR MER »

Les cinq conseillers de la minorité municipale continuent leur action constructive mais vigilante au sein du Conseil Municipal.

Après avoir permis des réalisations telles que la mutuelle communale et l'application IntraMuros sur nos téléphones, nous poursuivons nos efforts pour appuyer de nouveaux projets comme celui en cours de réalisation pour lutter contre la solitude de nos aînés.

Très attachés à la culture et au patrimoine, nous permettons la reconstruction du clocheton de la Chapelle Sainte-Anne. Nous allons aussi redoubler d'énergie pour que la maison du patrimoine puisse voir le jour.

Nous pensons développer l'accession à la propriété et l'offre de locations à l'année, qui permettraient l'installation de jeunes ménages désirant vivre sur notre Commune. Cette politique d'accueil permettrait de redynamiser nos écoles.

Tout ceci en préservant notre environnement, sans oublier cependant, la nécessité de développer une vitalité économique en diversifiant nos commerces et nos entreprises souvent artisanales.

Afin de permettre un dialogue direct avec les jarçais, nous vous redonnons les adresses mails, via lesquelles vous pouvez nous contacter : **[gerardbouron68@gmail.com](mailto:gerardbouron68@gmail.com)**, **[jherb.urba@gmail.com](mailto:jherb.urba@gmail.com)**, **[lievouxe@gmail.com](mailto:lievouxe@gmail.com)**, **[vininie@icloud.com](mailto:vininie@icloud.com)**, **[municipalrob@orange.com](mailto:municipalrob@orange.com)**.

## CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

### Jard-sur-Mer / Saint-Vincent-sur-Jard SECTEUR OUEST

# 2024



- 1** SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 23H (le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)
  - 2** PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE et s'assurer qu'il soit visible
  - 3** RENTRER LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE
- L'ART DE SORTIR VOS POUBELLES**
- > À déposer en vrac dans le bac
  - > Bien les vider
  - > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres
- COLLECTE DES BACS JAUNES : EMBALLAGES**
- > À déposer dans le bac dans des sacs fermés
- COLLECTE DES BACS NOIRS : ORDURES MÉNAGÈRES**
- > À déposer dans le bac dans des sacs fermés

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
LUN 1	JEU 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1
MAR 2	VEN 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2
MER 3	SAM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3
JEU 4	DIM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4
VEN 5	LUN 5	MAR 5	VEN 5	MER 5	MER 5
SAM 6	MAR 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6
DIM 7	MER 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7
LUN 8	JEU 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8
MAR 9	VEN 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9
MER 10	SAM 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10
JEU 11	DIM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11
VEN 12	LUN 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12
SAM 13	MAR 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13
DIM 14	MER 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14
LUN 15	VEN 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15
MAR 16	VEN 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16
MER 17	SAM 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17
JEU 18	DIM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18
VEN 19	LUN 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19
SAM 20	MAR 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20
DIM 21	MER 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21
LUN 22	JEU 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22
MAR 23	VEN 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23
MER 24	SAM 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24
JEU 25	DIM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25
VEN 26	LUN 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26
SAM 27	MAR 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27
DIM 28	MER 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28
LUN 29	JEU 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29
MAR 30	VEN 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30
MER 31	DIM 31	DIM 31	MAR 31	VEN 31	



VISEZ JUSTE

**EMBALLAGES**  
DANS LES BACS JAUNES  
OU EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Les verres et papiers se trient et sont à déposer en Point d'Apport Volontaire.

Retrouvez les consignes de tri, la carte des Points d'Apport Volontaire ou des renseignements sur la facturation sur [WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.FR](http://WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.FR) > DÉCHETS

LA BALLE EST DANS VOTRE CAMP



**VOS DÉMARCHES EN LIGNE SUR [WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.WEBUSAGER.FR](http://WWW.VENDEEGRANDLITTORAL.WEBUSAGER.FR)**  
Obtenir une carte d'accès aux déchèteries et aux colonnes « ordures ménagères », des bacs, un composteur, opter pour le prélèvement automatique...  
Formulaires en ligne disponibles sur votre espace WEB USAGER (après création de votre compte avec vos identifiants personnels)



Un doute, une question sur le tri de vos déchets ? Utilisez « Trivaou » !



## CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

### Jard-sur-Mer / Saint-Vincent-sur-Jard SECTEUR OUEST

# 2024



- 1** SORTIR LE BAC LA VEILLE DE LA COLLECTE AVANT 23H (le ramassage peut se dérouler jusqu'à 22h le jour de la collecte)
  - 2** PRÉSENTER LE BAC POIGNÉE VERS LA ROUTE et s'assurer qu'il soit visible
  - 3** RENTRER LE BAC UNE FOIS LA COLLECTE RÉALISÉE
- À VOTRE SERVICE**
- > À déposer en vrac dans le bac
  - > Bien les vider
  - > Ne pas les imbriquer les uns dans les autres
- COLLECTE DES BACS JAUNES : EMBALLAGES**
- > À déposer dans le bac dans des sacs fermés
- COLLECTE DES BACS NOIRS : ORDURES MÉNAGÈRES**
- > À déposer dans le bac dans des sacs fermés

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
LUN 1	JEU 1	DIM 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1
MAR 2	VEN 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	LUN 2
MER 3	SAM 3	MAR 3	MER 3	DIM 3	MAR 3
JEU 4	DIM 4	MER 4	VEN 4	LUN 4	MER 4
VEN 5	LUN 5	JEU 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5
SAM 6	MAR 6	VEN 6	DIM 6	MER 6	VEN 6
DIM 7	MER 7	SAM 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7
LUN 8	JEU 8	DIM 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8
MAR 9	VEN 9	LUN 9	MER 9	SAM 9	LUN 9
MER 10	SAM 10	MAR 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10
JEU 11	DIM 11	MER 11	VEN 11	LUN 11	MER 11
VEN 12	LUN 12	JEU 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12
SAM 13	MAR 13	VEN 13	DIM 13	MER 13	VEN 13
DIM 14	MER 14	SAM 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14
LUN 15	JEU 15	DIM 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15
MAR 16	VEN 16	LUN 16	MER 16	SAM 16	LUN 16
MER 17	SAM 17	MAR 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17
JEU 18	DIM 18	MER 18	VEN 18	LUN 18	MER 18
VEN 19	LUN 19	JEU 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19
SAM 20	MAR 20	VEN 20	DIM 20	MER 20	VEN 20
DIM 21	MER 21	SAM 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21
LUN 22	JEU 22	DIM 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22
MAR 23	VEN 23	LUN 23	MER 23	SAM 23	LUN 23
MER 24	SAM 24	MAR 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24
JEU 25	DIM 25	MER 25	VEN 25	LUN 25	MER 25
VEN 26	LUN 26	JEU 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26
SAM 27	MAR 27	VEN 27	DIM 27	MER 27	VEN 27
DIM 28	MER 28	SAM 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28
LUN 29	JEU 29	DIM 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29
MAR 30	VEN 30	LUN 30	MER 30	SAM 30	LUN 30
MER 31	SAM 31	DIM 31	JEU 31	MAR 31	MAR 31

## HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Le PASS Vendée Grand Littoral est obligatoire pour accéder aux 5 déchèteries (24 passages sont inclus dans votre abonnement annuel).  
Les déchèteries sont fermées les dimanches, jours fériés et de manière exceptionnelle en cas de mauvaises conditions météorologiques (ex. : canicule)

### HORAIRES D'ÉTÉ - D'AVRIL À SEPTEMBRE 2024

	Jard-sur-Mer	Le Bernard	Le Givre	St-Vincent-sur-Graon	Talmont-St-Hilaire
<b>LUNDI</b>		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15
<b>MARDI</b>	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15
<b>MERCREDI</b>	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15			
<b>JEUDI</b>	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	
<b> VENDREDI</b>	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15		8:30-12:15 14:00-17:15
<b>SAMEDI</b>	8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-11:45		8:30-12:15 14:00-17:15	8:30-12:15 14:00-17:15

### HORAIRES D'HIVER - D'OCTOBRE À MARS 2024

	Jard-sur-Mer	Le Bernard	Le Givre	St-Vincent-sur-Graon	Talmont-St-Hilaire
<b>LUNDI</b>		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15
<b>MARDI</b>	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15
<b>MERCREDI</b>	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15			
<b>JEUDI</b>	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	
<b> VENDREDI</b>	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15		9:00-11:45 14:00-16:15
<b>SAMEDI</b>	9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45		9:00-11:45 14:00-16:15	9:00-11:45 14:00-16:15

### NOUVEAUTÉ 2024

ACCÈS AUX COLONNES « ORDURES MÉNAGÈRES » AVEC VOTRE PASS VENDÉE GRAND LITTORAL  
Dépôt de sacs de 50 L max.  
> 9 ouvertures de colonnes « ordures ménagères » inclut dans votre abonnement annuel  
> Chaque ouverture supplémentaire (à partir de la 10<sup>ème</sup> ouverture) automatiquement facturée 1 €

CHANGEMENT !





## L'ACTU DE VENDEE GRAND LITTORAL, votre Communauté de communes



### FAITES VOS JEUX

**3 jours pour vibrer autour du sport !**

Labellisée « Terre de Jeux 2024 », Vendée Grand Littoral multiplie les initiatives d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Point d'orgue de cette belle dynamique, **1800 élèves du territoire seront rassemblés** les 6 et 7 juin pour partager des ateliers pédagogiques et sportifs. **Le 8 juin**, c'est au tour du grand public d'être convié à **une journée de festivités à Moutiers-les-Mauxfaits**. De nombreuses animations gratuites et un show de breakdance au programme !

### RENOVEZ AVEC LE GUICHET DE L'HABITAT

**C'est le moment de se lancer  
dans la rénovation de votre logement !**

Avec le Guichet de l'Habitat, la Communauté de communes propose au public **des conseils techniques et des aides financières** pour rénover son logement (travaux de rénovation énergétique, soutien au développement du logement locatif, aide à l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, lutte contre l'habitat indigne). **Ce service neutre et gratuit accompagne** les particuliers propriétaires et les bailleurs de logements du territoire.



### UNE ESCALE LITTERAIRE

**Le grand rendez-vous culturel de la  
rentrée est de retour le 22 septembre !**

Après le beau succès de l'événement 2022 (6000 visiteurs), l'Escale Littéraire revient en 2024 dans le centre-ville de Jard-sur-Mer. Une occasion à ne pas manquer pour **rencontrer de nombreux auteurs et profiter d'animations gratuites**, le dimanche 22 septembre de 10h30 à 18h.



## VENDEE GRAND LITTORAL A VOTRE SERVICE

### + d'attractivité

Soutenir les entrepreneurs  
Développer le tourisme  
Promouvoir la mobilité douce  
Moderniser les ports de plaisance

### + de cohésion

Accompagner les familles  
Développer l'offre de santé  
Faire vivre la culture à travers le réseau  
des médiathèques  
Promouvoir le sport pour tous

### + de préservation de l'environnement

Accompagner la transition énergétique  
Protéger l'environnement  
Encourager l'économie circulaire  
Assurer la solidarité territoriale



## MAIRIE

### LUNDI

9h00 - 12h30  
13h45 - 18h00

### JEUDI

9h00 - 12h30

### MARDI

9h00 - 12h30  
13h45 - 18h00

### VENDREDI

9h00 - 12h30  
13h45 - 17h00

### MERCREDI

9h00 - 12h30  
13h45 - 18h00

Place de l'Hôtel de Ville - 85520 JARD SUR MER

☎ 02 51 33 40 17

🌐 [www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr)

✉ [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr)

📱 Ville de Jard sur Mer

## POLICE MUNICIPALE

☎ 02 51 33 99 33

En été, les bâtiments de la Police Municipale reçoivent les renforts de la Gendarmerie.

## LES MARCHÉS

Les marchés jardais font partie du dynamisme économique de la Commune et participent à son animation.



Outre le marché hebdomadaire labellisé « Marchés de France », des marchés nocturnes et gourmands sont également organisés en période estivale.

### • Marché hebdomadaire

Lundi, de 8h00 à 13h00

Place des Ormeaux (rue des Echolères)

### • Mercredis gourmands

Mercredi, de 9h00 à 13h00 (de fin juin à août)

Centre-ville (rue de l'Océan)

### • Nocturnes du port

Jeudi, de 18h00 à 23h00 (juillet et août)

Port de plaisance (rue du Commandant Guilbaud)

## SERVICES TECHNIQUES

☎ Ateliers : 02 51 33 64 75

## MÉDIATHÈQUE

### HORAIRES

#### • HORS-SAISON

Lundi et samedi : de 10h30 à 12h30

Mardi : de 15h30 à 17h30

Mercredi : de 10h30 à 12h30 et de 15h30 à 17h30

Vendredi : de 15h30 à 18h30

#### • JUILLET ET AOÛT

Lundi et samedi : de 10h00 à 12h30

Mardi, mercredi et vendredi : de 10h00 à 12h30 et

de 15h30 à 18h30

☎ 02 51 90 18 07

🌐 [www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr](http://www.mediatheques.vendeegrandlittoral.fr)

✉ [mediatheques@vendeegrandlittoral.fr](mailto:mediatheques@vendeegrandlittoral.fr)

📱 Médiathèques Vendée Grand Littoral

## CAPITAINE

La capitainerie est ouverte :

- **en juin et septembre** : du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

- **en juillet et août** : 7j/7, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00 (selon les marées) ;

- **d'octobre à mai** : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

☎ 02 51 22 20 36

☎ Agent technique portuaire : 06 85 43 60 52

🌐 [www.ports-vendeegrandlittoral.fr](http://www.ports-vendeegrandlittoral.fr)

✉ [ports@vendeegrandlittoral.fr](mailto:ports@vendeegrandlittoral.fr)

VHF : Canal 9

## NAVETTE OCÉANE

L'Océane est une navette de huit places et accessible aux personnes à mobilité réduite.



Elle offre aux habitants et aux

vacanciers une solution pratique et gratuite pour se déplacer dans divers lieux, tels que le port de plaisance, les plages, le centre-ville, le stade municipal... La navette circule des vacances de Pâques à fin juin, tous les lundis, en été, tous les jours, et en septembre, les lundis et vendredis.

Pour prendre la navette, il vous suffit de lui faire signe ou bien d'attendre aux points d'arrêt identifiés.



Points d'arrêt et horaires sur

[www.ville-jardsurmer.fr/navette-oceane](http://www.ville-jardsurmer.fr/navette-oceane).

## RESTEZ INFORMÉS !

Outre le bulletin municipal que vous tenez entre vos mains, la Commune met à votre disposition plusieurs outils de communication pour rester informé des différentes actualités.

### SITE INTERNET



#### [www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr)

Sujets principaux : informations pratiques, actualités diverses, agenda des événements, offres d'emploi, comptes-rendus des conseils municipaux, publications et présentation du territoire (toutes les informations en lien avec la Commune et la Communauté de communes).

### RÉSEAUX SOCIAUX

#### **FACEBOOK** **@VilledeJardsurmer**

La Commune dispose de sa page Facebook : l'occasion de suivre au plus près l'actualité jardaise par le biais de divers contenus (informations pratiques, vidéos, photos, programmation estivale...).



#### **INSTAGRAM** **@ville\_jard\_sur\_mer**

Retour en image sur les événements, les paysages, le patrimoine et les belles photos du territoire. N'hésitez pas à nous partager vos plus belles photos avec le hashtag #jardsurmer !

#### **YOUTUBE** **Ville de JARD SUR MER**

Présentation du territoire et films des vœux.

### PANNEAU LUMINEUX

Implanté au cœur du centre-bourg, le panneau lumineux diffuse des informations relatives à la municipalité et aux associations.

### APPLICATION INTRAMUROS

IntraMuros est une application mobile qui vous permet d'accéder à toutes les informations communales. Consultez tous les événements, actualités et points d'intérêt de la Commune et de celles aux alentours.



Vous pouvez télécharger cette application gratuite sur votre téléphone mobile. Elle est disponible sur Google Play et l'App Store.

### BULLETINS D'INFORMATION

Retrouvez le bulletin d'information «La Conchette» en Mairie, à l'Office de Tourisme, à la médiathèque ou au Super U de Jard sur Mer.



Celui-ci paraît quatre fois par an (mars, mai, juillet et novembre) pour vous informer des projets en cours et des événements à venir.

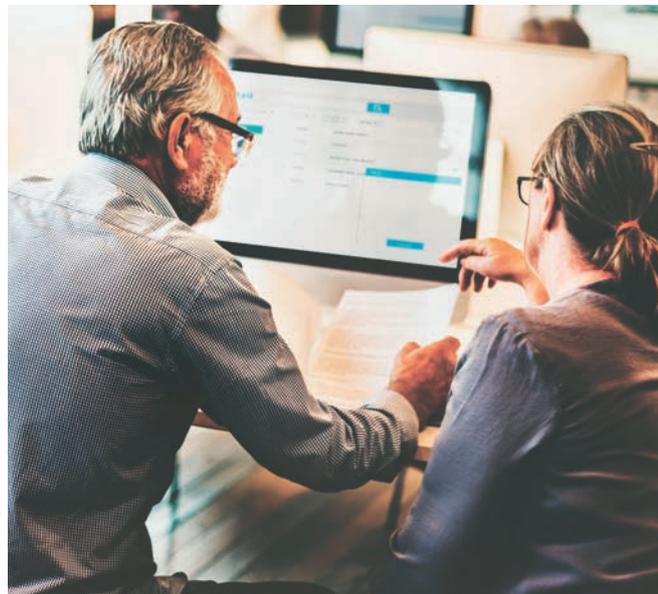
Quant à la programmation estivale, elle est annoncée début juillet, dans le dépliant «Festiv'Été», mis à disposition dans plusieurs lieux (Mairie, Office de Tourisme, médiathèque, campings, restaurants...).

Toutes les publications sont également téléchargeables sur le site Internet de la ville.

### PANNEAUX D'AFFICHAGE

Plusieurs panneaux d'information sont installés dans la Commune (chemin des Ormeaux, port de plaisance, entrées de plage lors de la saison estivale). Ils permettent d'annoncer les manifestations à venir et d'apporter diverses informations utiles : nouveaux services, ateliers numériques, réunions publiques...

La diffusion des informations des associations, ainsi que des commerces est strictement réglementée (arrêté municipal N°22-105 du 24 mars 2022). Toute demande se fait par l'intermédiaire d'un formulaire, disponible en Mairie. Des espaces dédiés à l'affichage sont prévus à cet effet.



## S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter à **JARD SUR MER**, il est obligatoire de s'inscrire sur les listes électorales. L'inscription est possible à tout moment, mais doit se faire avant le 6<sup>e</sup> vendredi précédent le scrutin.

Vous pouvez faire votre demande d'inscription en ligne, en Mairie ou par courrier.



### SUR PLACE EN MAIRIE

Il est possible de vous rendre directement à l'accueil de la Mairie, muni des justificatifs demandés.



### SUR INTERNET

Vous pouvez accomplir votre démarche directement en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Il vous sera demandé de fournir les versions numérisées des pièces justificatives.



### PAR COURRIER

Envoyez par courrier à l'adresse suivante : Mairie, Place de l'Hôtel de Ville - BP 29, 85520 JARD SUR MER, le formulaire CERFA N°12669, dûment complété et accompagné des copies des justificatifs nécessaires (date de réception fait foi).

**Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement fournir les pièces justificatives suivantes :**

- une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de cinq ans,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture d'électricité, de gaz ou d'abonnement Internet),
- le formulaire CERFA N°12669, dûment complété.

Une fois l'inscription effectuée, vous recevrez une notification d'inscription par courrier, puis votre carte électorale.

En cas de déménagement, n'oubliez pas de faire part de votre nouvelle adresse au service élection de la Mairie (les mêmes justificatifs seront à fournir).

**À noter : chaque citoyen qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Le 9 juin 2024 se dérouleront les élections européennes.**

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Quelque soit la démarche, il suffit de créer un compte en quelques clics sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour accéder à la démarche en ligne souhaitée puis se laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé. Toutes les pièces justificatives doivent être numérisées.

## FRANCE SERVICES



France Services accompagne les usagers dans leurs démarches administratives de la vie quotidienne (déclaration d'impôt, demande de raccordement électrique, recherche d'emploi...).

Une permanence est assurée tous les mardis, de 14h00 à 17h00, à la Mairie de Jard sur Mer (uniquement sur rendez-vous). L'agent apporte une réponse adaptée à chaque situation.

2 rue du Chemin de Fer  
85540 MOUTIERS-LES-MAUXFAITS

☎ 02 44 41 80 30

✉ [franceservices@vendeegrandlittoral.fr](mailto:franceservices@vendeegrandlittoral.fr)

📍 ServicesVGL

## CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour toute demande de carte nationale d'identité ou de passeport (première demande ou renouvellement), il est impératif de prendre rendez-vous dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique.



**AUTOUR DE JARD SUR MER, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À LA :**

- **MAIRIE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE**  
☎ 02 51 90 60 42 - <https://talmont-saint-hilaire.fr>
- **MAIRIE DES MOUTIERS-LES-MAUXFAITS**  
☎ 02 51 98 90 33 - <https://moutiers-les-mauxfaits.fr>
- **MAIRIE DES SABLES-D'OLONNE**  
☎ 02 51 23 16 00 - [www.lessablesdolonne.fr](http://www.lessablesdolonne.fr)
- **MAIRIE DE LA ROCHE-SUR-YON**  
☎ 02 51 47 47 47 - [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr)
- **MAIRIE DE AUBIGNY-LES CLOUZEUX**  
☎ 02 51 98 70 15 - [www.aubigny-les-clouzeaux.fr](http://www.aubigny-les-clouzeaux.fr)
- **MAIRIE DE LA TRANCHE-SUR-MER**  
☎ 02 51 30 37 01 - [www.latranchesurmer.fr](http://www.latranchesurmer.fr)

### DÉMARCHE POUR OBTENIR UN TITRE D'IDENTITÉ

#### 1. Remplissez le formulaire de pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>.

Il remplace le dossier papier (qui continue cependant d'être accepté).

Pensez à imprimer votre pré-demande ou à noter le numéro de pré-demande qui vous est attribué.

#### 2. Prenez rendez-vous en ligne ou auprès du secrétariat d'une des mairies pour déposer votre dossier complet et procéder au relevé des empreintes digitales.

#### 3. Récupérez votre titre d'identité. Dès que votre titre d'identité est disponible, vous recevrez un SMS de notification.



*L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !*



## VOUS AVEZ 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

**Chaque citoyen français qui a 16 ans ou plus doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son anniversaire, afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).**

Une fois cette obligation accomplie, vous recevrez une attestation de recensement qui vous permettra de vous inscrire à un examen (BAC, BEP, permis de conduire,...) ou un concours administratif. Ce recensement vous permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales de la Commune.

Le recensement peut se faire auprès de la Mairie : munissez-vous de la carte d'identité (en cours de validité) de l'enfant, du livret de famille, ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou d'abonnement Internet...).

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Une fois votre inscription effectuée et la prise en compte de votre dossier par les services de recensement, vous pourrez procéder à la création de votre compte sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr). Vous y retrouverez toutes les informations utiles transmises par le ministère des Armées.

**Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la Mairie.**

☎ 02 51 33 40 17

🌐 [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr)

## PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

Pour toutes démarches liées au permis de conduire, à la carte grise ou au certificat d'immatriculation, les formulaires sont disponibles en ligne.

- [www.permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr)\*
- [www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr)



L'application mobile Simplimmat vous permet de réaliser les démarches administratives liées à la cession et l'immatriculation en France, des véhicules d'occasion. Grâce à cette application, les vendeurs et les acheteurs peuvent gérer les transferts de propriété en moins de dix minutes, directement via leurs smartphones et en présence de l'un et de l'autre.

\* Depuis janvier 2024, l'accès à l'examen du permis de conduire est ouvert en France, dès l'âge de 17 ans.

## CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE : QUELLE PROCÉDURE ?

### JE SOUHAITE PORTER LE NOM DU PARENT (PÈRE, MÈRE) QUI NE M'A PAS TRANSMIS LE SIEN

Par exemple en ajoutant le nom de ce parent à mon nom actuel, dans l'ordre que je veux.

#### ⇒ Procédure simplifiée



##### Durée de la procédure

Environ **1 mois**



##### Coût

Gratuit



##### À qui s'adresser ?

En **Mairie**

### JE SOUHAITE PORTER UN NOM QUI N'EST PAS CELUI D'UN DE MES PARENTS (PÈRE, MÈRE) POUR UNE RAISON MOTIVÉE (MOTIF LÉGITIME)

Par exemple mon nom est difficile à porter.

#### ⇒ Procédure par décret pour motif légitime



##### Durée de la procédure

Plusieurs mois voir années



##### Coût

**Payant**  
(variable)



##### À qui s'adresser ?

Au **Ministère de la Justice**

Vous pouvez utiliser la procédure simplifiée de changement de nom **une seule fois au cours de votre vie.**

## RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX NUISANCES SONORES

L'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 du 31 mai 2022 fixe toute une série de règles à respecter afin d'éviter les nuisances sonores en matière de bruit de voisinage.

AUTORISATION	Du lundi au vendredi	Le samedi	Les dimanches et jours fériés
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h00 à 20h00	8h00 à 20h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du Maire)
Exploitants agricoles (machine de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes)	5h00 à 23h00	5h00 à 23h00	7h00 à 20h00
Particuliers (bricolage et jardinage à domicile)	8h30 à 12h00 14h00 à 19h30	9h00 à 12h00 15h00 à 19h00	10h00 à 12h00



## CHATS ERRANTS ET CHATS LIBRES

**Les chats errants** sont des chats qui divaguent seuls ou en groupe et qui n'ont pas de propriétaire ou de détenteur.

**Les chats libres** sont des chats errants qui ont été capturés, stérilisés et identifiés au nom de leur commune de résidence.

**Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit** car il incite aux nuisances (insalubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.

Au regard d'un nombre important de chats errants, la Commune a mis en place une procédure spécifique. La Police Municipale délivre une autorisation de capture et met à disposition une cage pour le transfert vers un cabinet vétérinaire.

Les frais de stérilisation et d'identification sont pris en charge par la Commune. En 2023, ces dépenses se sont chiffrées à 4 046 €. Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, ce sont 42 chats qui ont été identifiés au nom de la Commune.

L'année dernière, trois adoptions de chats ont été réalisées. Un tarif municipal de 90 € a été instauré pour officialiser ce processus d'adoption. La Police Municipale coordonne l'attribution de la nouvelle identité du chat, en fonction de celle de l'adoptant.

### Particuliers : avoir un chat, quelques règles

Tout propriétaire de chat est dans l'obligation de le faire identifier par puce électronique ou tatouage. L'identification doit être effectuée avant l'âge de 7 mois et permet d'être inscrit au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad).

Bien que cela ne soit pas une obligation, contrairement à l'identification, la stérilisation est vivement recommandée. C'est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

## TARIFS 2024 : location de salles et de matériel

TARIFS PRIVÉS COMPLEXE DES ORMEAUX	DU 15/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)		DU 16/05 AU 14/10 (participation aux OM*)	
	Week-end et fériés	En semaine	Week-end et fériés	En semaine
<b>Caution pour la salle</b>	<b>500 €</b>			
<b>Caution ménage</b>	<b>200 €</b>			
<b>Caution sonorisation</b>	<b>100 €</b>			
<b>Petite salle et salle de réunion</b>				
Vin d'honneur, assemblée générale	125 €	115 €	105 €	95 €
Soirée dansante, buffet froid, mariage	195 €	125 €	175 €	105 €
Utilisation le lendemain (ou groupe si mauvais temps)	75 €		55 €	
<b>Grande salle</b>				
Vin d'honneur, assemblée générale	145 €	125 €	125 €	105 €
Mariage, soirée dansante - <u>sans</u> la cuisine	345 €	245 €	325 €	225 €
Mariage, soirée dansante - <u>avec</u> la cuisine	475 €	355 €	455 €	335 €
Utilisation le lendemain	155 €		135 €	
Location de sono	35 €			
<b>Salle de spectacle</b>				
<b>Caution pour la salle</b>	<b>500 €</b>			
<b>Caution ménage</b>	<b>130 €</b>			
Congrès, assemblée générale	145 €	115 €	125 €	95 €
Concert, spectacle	195 €	155 €	175 €	135 €
<b>TARIFS ASSOCIATIONS JARDAISES</b>				
	DU 15/10 AU 15/05 (participation aux fluides et OM*)		DU 16/05 AU 14/10 (participation aux OM*)	
<b>Caution pour la salle</b>	<b>500 €</b>			
<b>Caution sonorisation</b>	<b>100 €</b>			
<b>Caution ménage</b>	<b>200 €</b>			
<b>Complexe des Ormeaux - Petite salle</b>				
Concours de cartes	85 €		65 €	
Soirée dansante	145 €		125 €	
Lendemain	45 €		25 €	
<b>Complexe des Ormeaux - Grande salle</b>				
Concours de cartes - <u>sans</u> la cuisine	125 €		105 €	
Autres manifestations - <u>sans</u> la cuisine				
Autres manifestations - <u>avec</u> la cuisine	205 €		185 €	
Lendemain	85 €		65 €	
Location de sono	35 €			
<b>Complexe des Ormeaux - Salle de spectacle</b>				
<b>Caution pour la salle</b>	<b>500 €</b>			
<b>Caution ménage</b>	<b>200 €</b>			
1 séance	110 €		90 €	
Forfait 4 séances	300 €		220 €	
Forfait 6 séances	430 €		310 €	
Forfait 8 séances	560 €		400 €	
Forfait au-delà de la 8 <sup>e</sup> séance	600 €		420 €	
<b>Complexe des Ormeaux - Parking pour manifestations</b>				
	50 €			
<b>LOCATION DE MATÉRIEL</b>				
Caution	200 €			
Barnum	45 €			
Table	5 €			
Chaise	1 €			
Banc de 4 places	2 €			
Banc de 6 places	3 €			
Ganivelles	2 €			
Grilles d'exposition (la grille)	2 €			

\*OM : ordures ménagères



## NAISSANCES (11 en 2023)

15 janvier 2023 ..... Loan PÉRIN  
29 janvier ..... Léandre RIVÉREAU  
25 février ..... Lana DUPONT  
15 juin ..... Luna LAINARD  
21 juin ..... Olivia RAIMBAUD  
20 juillet ..... Marithé BIRON DERET  
30 août ..... Cyprien SENOUSI  
31 août ..... Victor GÉNETEAY  
21 septembre ..... Mayra POIRIER N'GUESSAN  
13 octobre ..... Malo MANGEOLLE  
06 décembre ..... Milan BOUET  
Pour les années précédentes, il y a lieu d'ajouter à la liste publiée.  
12 mai 2020 ..... Isaiah FROIDEVAUX  
14 novembre 2021 .. Sandro SPENGLER

## PACS (2 en 2023)

14 mars ..... Rémy FÉRAL-CHARPENTIER et Alice BIGOT  
25 août ..... Baptiste BAUDART-DEMENAT et Caroline HANNEZO

## MARIAGES (10 en 2023)

18 mars ..... Anselme SOULLIER et Rebecca ZUREK  
27 mai ..... Jean-Marc PAVY et Sylvie ECKMANN  
01 juillet ..... Simon VERITY et Émilie PABOIS  
20 juillet ..... Jean-Luc ROYAUX et Marie-Hélène BOUSSICOT  
05 août ..... Stéphane REMAUD et Aurélie TESSIER  
19 août ..... Romain TRICOIRE et Carolina LANTARON RODRIGUEZ  
02 septembre .... Arnaud BOULLAY et Wilfrida METIVIER  
23 septembre .... Clément BOCQUIER et Oumayma GRINE  
08 novembre .... Manuel BAUDENNE et Elena TITOVA

## DÉCÈS

31 décembre 2022 . Michel BOURDAIS  
03 janvier 2023 .. Alphonse ROBERT  
05 janvier ..... Guy MOREAU  
15 janvier ..... Ginette VIOLEAU veuve ROBIN  
25 janvier ..... Chantal DUCEPT née CANNY  
31 janvier ..... Alice JUNG veuve STEMPFER  
31 janvier ..... Louis BÉGUET  
08 février ..... Gilles MICHAUD  
16 février ..... Renée SAUVAGET née LAVAL  
22 février ..... Maurice HERBRETAU  
22 février ..... Eliane TRAINEAU  
..... veuve RAIMBAUD  
24 février ..... Mireille RAUTURIER  
..... née HERBERT  
24 février ..... Roger SULCAS  
28 février ..... Raphaël DUPONT  
01 mars ..... Michel LOISEAU  
11 mars ..... Gianni SYROT  
13 mars ..... Kurt SCHWAB  
14 mars ..... Guy MANGEOLLE  
27 mars ..... Éric GODET  
20 avril ..... Véronique CLÉMENT  
..... née HARAND  
24 avril ..... Alain COLLEAUX  
24 avril ..... Alexis STRANNOLOUBSKY  
26 avril ..... Didier PELAGE  
27 avril ..... Claude PERRÉ  
28 avril ..... Jean-Claude DELAUNAY  
02 mai ..... Marie MOTTE  
..... veuve CHEVALLIER  
14 mai ..... Jean-Pierre ALLARD

14 mai ..... Jacqueline PERROT  
..... née PERTHUIS  
27 mai ..... Paul MORINEAU  
27 mai ..... Jeanne EDELINÉ née ALLAIN  
27 mai ..... Daniel CLAVELLOUX  
29 mai ..... Noël HERVOUET  
29 mai ..... Renée MARTIN  
..... veuve FROMENT  
30 mai ..... Yolande ANGIBAUD  
14 juin ..... Jeanine SALVATELLI  
..... veuve VIALLE  
21 juin ..... Yvonne LUCAS  
..... née BESSONNET  
23 juin ..... Jacques GUGLIELMI  
02 juillet ..... Yves DURAND  
22 juillet ..... Josiane NOUAILLES née RICHER  
26 juillet ..... Jean-Claude BARBIER  
01 août ..... Emma MASSON veuve FIÈVRE  
08 août ..... Jean LASNE  
12 août ..... Marcel AVICE  
16 août ..... Patrick RAYNAL  
18 août ..... Yves DOUY  
03 septembre .... Agnès DEPLANQUE  
..... veuve LUKOWIAK  
04 septembre .... Yves LAMAND  
09 septembre .... Didier DELHOMEAU  
12 septembre ..... Gérard DESCHAMPS  
12 septembre ..... Laurent GENDRONNEAU  
14 septembre ..... Serge TRAINEAU  
15 septembre ..... Gérard PÉRON  
20 septembre ..... Daniel HERLIN  
25 septembre ..... Lionel LIOTIER  
26 septembre ..... Jean-Michel BALEMOUSSIER

26 septembre ..... Raymond GUIBERT  
28 septembre ..... Jacques BONNOT  
04 octobre ..... Alice RISPAL née SERVALLI  
07 octobre ..... Roger ROUSEAU  
15 octobre ..... Valentine RACLET  
..... veuve GRONDIN  
23 octobre ..... André AUDOUX  
26 octobre ..... Suzanne BOURDET  
28 octobre ..... Marcelle DELORGE  
..... née RICHALET  
30 octobre ..... Denis FILLOUZEAU  
05 novembre ..... Janine FAUGÉ veuve RENAUD  
08 novembre ..... Patrick ONFROY  
10 novembre ..... Michel CHUSSEAU  
10 novembre ..... Jean-Pierre LEMIRE  
12 novembre ..... François VEILLARD  
14 novembre ..... Paule POINDESSAULT  
..... veuve TISSEAU  
21 novembre ..... Lucien BELLAMY  
07 décembre ..... Yvonne TELLIER  
..... veuve FOUCHER  
10 décembre ..... Colette RAMBEAUD  
..... veuve LEFEBVRE  
10 décembre ..... Denise LAMARTINIE  
..... veuve GRÜNBLATT  
15 décembre ..... Christian DORIE  
16 décembre ..... Marie CABANES  
17 décembre ..... Estelle STOFKOOOPER  
..... née BAUER  
23 décembre ..... Yvonne GAULTIER  
..... veuve VALET  
24 décembre ..... Geneviève BOSSIS  
..... veuve CORNU



**J'ART FESTIVAL 2024**  
Du 18 au 24 juillet



MAIRIE, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE | 85520 JARD SUR MER | ☎ 02 51 33 40 17